



---

WORKING PAPER  
COLLECTION : **COHESION SOCIALE**

---

LA POLITIQUE BELGE ET EUROPÉENNE EN MATIÈRE  
D'INCLUSION SOCIALE

ARIANE FONTENELLE, AVRIL 2008

Think Tank Européen *Pour la Solidarité*  
Rue Coenraets, 66 – B – 1060 Bruxelles  
Tél. : + 32 2 535 06 63 / Fax : +32 2 539 13 04  
Email : [info@pourolsolidarite.be](mailto:info@pourolsolidarite.be) / [www.pourolsolidarite.be](http://www.pourolsolidarite.be)



Avec le soutien de la Direction générale de la Culture – Service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente – Service de l'Éducation permanente du Ministère de la **Communauté française de Belgique**

Le Think tank européen **Pour la Solidarité** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d’un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d’acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s’agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d’une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, **Pour la Solidarité** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

**Pour la Solidarité** organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.

Think tank européen **Pour la Solidarité**

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63 – Fax : +32.2.539.13.04

[info@pourolsolidarite.be](mailto:info@pourolsolidarite.be)

[www.pourolsolidarite.be](http://www.pourolsolidarite.be)

*Les Cahiers de la Solidarité*

Collection dirigée par **Denis Stokkink**

*Europe, énergie et économie sociale*, Série Développement durable et ville, n°15, 2008

*Décrochage scolaire, comprendre pour agir*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°14, 2007.

Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable territorial et politique de la ville, n°12, 2007.

Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°11, 2007.

*La diversité dans tous ses états*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°10, 2007.

Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°8, 2006.

Éric Vidot, *La Reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°7, 2006.

Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°6, 2006.

Sarah Van Doosselaere, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°5, 2004.

Anne Plasman, *Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°4, 2004.

*Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°3, 2004.

*Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°2, 2004.

Anne Plasman, Dimitri Verdonck, *La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°1, 2004.

## **Introduction**

A l'origine l'Union européenne s'est développée autour d'un projet économique. L'Union européenne s'est construite autour du marché unique et des quatre libertés fondamentales : libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux. Depuis l'Acte unique de 1986, le travail et l'emploi figurent parmi les objectifs de l'Union. Ceci se traduit notamment au travers d'un certain nombre de directives dans ces matières. Outre des ambitions économiques, l'Europe poursuit donc également des ambitions politiques et sociales, comme le stipulent le Traité européen et le Traité modificatif, telles que lutter contre l'exclusion sociale et la discrimination, favoriser la justice et la protection sociales, chercher à atteindre l'égalité entre hommes et femmes et la solidarité entre générations et protéger les droits de l'enfant. Ce qui fait défaut, c'est une sécurité sociale européenne, ainsi qu'une politique européenne en matière de fiscalité, soit les instruments de redistribution classiques. Toutefois, l'Europe dispose bel et bien d'autres instruments.

Pour les matières liées à l'inclusion sociale, il n'existe pas de législation « *ferme* » ou « *dure* », pas d'harmonisation des dispositions légales et administratives dans les Etats membres. L'Union européenne intervient au travers d'un processus moins contraignant : *la coordination politique*.

Ce processus, appelé également ***Méthode ouverte de coordination (MOC) Inclusion sociale***, s'est principalement structuré depuis le Sommet européen de Lisbonne en 2000 et ce, même si des MOC s'étaient déjà constituées de manière informelle dans les années nonante.

Les citoyens belges et européens sont particulièrement conscients du rôle crucial joué par l'Union européenne dans les matières économiques et monétaires, la concurrence, etc. Souvent même, ils réduisent la construction de l'Union européenne au seul marché unique. Par contre, ils ne connaissent pas toujours le rôle joué par l'Union européenne dans d'autres domaines. Environ septante pourcent de la législation nationale dans les Etats membres provient directement de la législation européenne (directives ou règlements). Les matières traitées ou négociées à l'échelon européen sont dès lors de plus en plus variées.

Au niveau social, peu de citoyens européens ont véritablement conscience d'un quelconque rôle joué par l'Union mis à part peut-être un sentiment diffus que la construction de l'Europe met à mal les avancées en la matière.

Face à ces constats, il nous a semblé intéressant de présenter le rôle joué par l'Union européenne en matière d'inclusion sociale et son influence sur la politique belge.

## **I. La Stratégie de Lisbonne**

Lors du Conseil européen de Lisbonne de mars 2000, les Chefs d'Etats et de Gouvernements européens se sont attelés à définir - et ont adopté - des objectifs stratégiques ambitieux pour l'avenir de l'Europe. Cette stratégie décennale se concentre sur quelques points cruciaux : une relance de la croissance et le développement durable au sein de l'Union européenne tant aux niveaux environnemental que social.

**La Stratégie de Lisbonne** vise à faire de l'Union européenne *« l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale »*. L'idée première est de permettre à l'Union de faire face aux défis futurs liés aux changements démographiques et à la mondialisation. Pour faire face à la mondialisation, une restructuration radicale de l'économie européenne est nécessaire. Ceci peut se réaliser au travers d'un renforcement de l'innovation, d'une réforme économique, de la modernisation des systèmes de sécurité sociale et d'éducation.

Selon les conclusions du Conseil européen de Lisbonne, la réalisation des objectifs stratégiques se concentre autour de trois piliers :

- *Economique* : préparation à la transition vers une société et une économie fondées sur la connaissance, au moyen de politiques répondant mieux aux besoins de la société de l'information et de la recherche et développement, ainsi que par l'accélération des réformes structurelles pour renforcer la compétitivité et l'innovation et par l'achèvement du marché intérieur ;
- *Social* : modernisation du modèle social européen en investissant dans les ressources humaines et en luttant contre l'exclusion sociale ;

- *Environnemental* : entretien des conditions d'une évolution saine de l'économie et les perspectives de croissance favorables en dosant judicieusement les politiques macroéconomiques.

La Stratégie de Lisbonne combine donc à la fois compétitivité et cohésion sociale.

Afin de réaliser les buts fixés, une liste d'objectifs chiffrés a également été arrêtée dont :

- Un taux d'emploi global de 70 % d'ici 2010 ;
- Un taux d'emploi de plus de 60 % chez les femmes ;
- Un taux d'emploi de 50 % chez les travailleurs seniors ;
- Une croissance économique annuelle d'environ 3 %.

Cependant, la plupart des politiques concernées par la Stratégie de Lisbonne – dont le volet social – relevaient et relèvent toujours presque exclusivement des compétences attribuées aux États membres. C'est pourquoi, les dirigeants européens ont également adopté à Lisbonne **un nouvel outil, une nouvelle méthode : la Méthode ouverte de coordination (MOC)**. L'idée étant de permettre de travailler sur une plus grande cohérence et compatibilité des différents systèmes nationaux.

## ***II. Le volet social de Lisbonne et la Méthode ouverte de coordination***

L'objectif de la Méthode ouverte de coordination est de développer un outil d'accompagnement et de soutien, une méthode décentralisée et conforme au principe de subsidiarité. Elle doit permettre de déterminer un objectif commun constituant un socle social partagé. Il s'agit d'une troisième voie entre la méthode communautaire stricte (règlements, directives, etc.) et la méthode intergouvernementale.

Le processus MOC comprend cinq axes :

1. Définition des objectifs communs ;
2. Définition d'indicateurs communs permettant de mesurer l'évolution ;

3. Réalisation de Plans d'action nationaux (PAN) : les états membres déterminent eux-mêmes la façon dont ils réalisent les objectifs dans leurs Plans d'action nationaux Inclusion sociale ;
4. Rédaction d'un rapport conjoint par la Commission contenant des recommandations générales et des bonnes pratiques ;
5. Programmes d'action communs : l'échange de bonnes pratiques et de mesures bénéficie d'une aide financière. Cet échange a lieu dans ce que l'on appelle des *peer reviews*, des séminaires portant sur certaines facettes, auxquels tous les intéressés participent pour en discuter. (Par exemple : la conférence internationale sur la Loi belge relative à l'intégration sociale).

Ses principales caractéristiques sont :

- La souplesse: les lignes directrices sont traduites par chaque Etat membre en objectifs concrets ;
- La décentralisation: implication de nombreux acteurs, processus horizontal ;
- La mise en place de procédures: recherche de bonnes pratiques et évaluation des réalisations ;
- L'absence de contrainte (soft law).

Le manque de contrainte est remplacé par la pression des pairs. Cela implique un changement dans la méthode de travail des administrations et une logique de coordination en réseaux : lecture commune de la réalité, développement de valeurs communes, mutualisation du savoir et pilotage par des experts des Etats membres.

Dans le secteur social, la MOC a d'abord été utilisée dans le domaine de l'inclusion sociale (dès 2000, Sommet de Nice). Elle a ensuite été élargie aux pensions et systèmes de retraite (2001, Sommet de Laeken) et au soin de santé (2004). La Stratégie de Lisbonne et ses trois MOC sur la politique sociale ont ensuite évolué pour devenir une méthode rationalisée : la Méthode ouverte de coordination Inclusion et Protection sociales.

Aujourd'hui, la politique européenne en matière d'inclusion sociale est un des trois volets de la MOC Inclusion et protection sociales.

De nouvelles lignes directrices communes aux trois volets de la MOC Inclusion et Protection sociales ont été définies :

- Promouvoir la cohésion sociale et l'égalité des chances pour tous au travers de systèmes de protection sociale et de politiques d'inclusion sociale adéquats, accessibles, financièrement viables, adaptables et efficaces ;
- Interagir de manière étroite avec les objectifs de Lisbonne visant au renforcement de la croissance économique et à l'amélioration quantitative et qualitative de l'emploi ainsi qu'à la stratégie européenne pour un développement plus durable ;
- Améliorer la gouvernance, la transparence et la participation des parties intéressées à la conception, à l'exécution et au suivi de la politique.

Les objectifs communs sont :

- L'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale ;
- Des pensions adéquates et viables ;
- Des soins de santé et soins de longue durée accessibles, durables et de qualité.

Les objectifs généraux de la politique européenne en matière d'Inclusion et de protection sociales sont :

- Garantir l'accès de tous aux ressources, droits et services, en prenant en compte le phénomène d'exclusion et de discrimination, ce qui est encore trop rarement fait ;
- Assurer l'inclusion sociale active de tous ;
- Veiller à la façon dont ces politiques sont élaborées et mises en œuvre, mais aussi suivre la façon dont les plans nationaux sont constitués et reflètent la réalité de terrain.

Outre les objectifs communs, la définition d'indicateurs communs et l'échange de bonnes pratiques, la Méthode ouverte de coordination inclusion et protection sociales comprend la réalisation d'un Plan d'action national Inclusion et d'un rapport conjoint protection et inclusion sociales.

Les objectifs prioritaires du dernier PAN Inclusion pour la période 2006-2008 pour la Belgique étaient :

- Un logement correct et abordable pour chacun ;
- L'activation et la diversité : plus de personnes au travail parmi les groupes à risque ;
- La pauvreté des enfants : rompre la spirale de la pauvreté ;

A ces objectifs étaient associé un certain nombre de mesures politiques, d'actions et des objectifs chiffrés (targets).

Le Rapport conjoint 2007 contenait 8 messages clé :

- La pauvreté des enfants, en finir avec le cycle de la misère ;
- L'inclusion active ;
- Les soins de santé, utilisation rationnelle des ressources, accès pour tous ;
- Les soins de longue durée, coordination services santé et services sociaux ;
- Les pensions : tendance à adapter les systèmes à la progression espérance de vie ;
- Faire face au défi démographique, viabilité à long terme des finances publiques ;
- L'interaction entre les piliers sociaux ;
- La participation.

Transparaissait également dans le rapport conjoint le rôle de l'économie sociale pour une société inclusive. L'inclusion active est en effet un concept européen en lien avec l'économie sociale.

### **III. L'impact de la politique européenne en matière d'inclusion sociale**

#### **1. La Méthode ouverte de coordination : analyse**

Alors que la Stratégie de Lisbonne est relativement bien connue, peu de personnes connaissent l'outil principal adopté lors de ce sommet pour le volet

social : la Méthode ouverte de coordination inclusion et protection sociales. Comme nous l'avons vu, la méthode repose sur la définition d'indicateurs et d'objectifs précis et définis, harmonisés au niveau européen, de manière à pouvoir établir des comparaisons entre les pays, mais aussi sur une évaluation de ce qui est fait pour améliorer les politiques dans ces domaines. La MOC est basée sur l'apprentissage mutuel et la pression des pairs. La MOC est un moyen de réaliser des progrès dans des domaines pour lesquels il était jusque là très difficile d'agir à l'échelon européen.

La méthode est présentée par de nombreux experts (professeurs d'université, chercheurs, lobbyistes) comme un instrument d'action, de « soft law ». La MOC inclusion et protection sociales regroupent trois MOC différentes et ayant chacune des caractéristiques différentes. Par exemple, la MOC sur l'inclusion sociale possède des objectifs assez précis, des indicateurs très précis et des objectifs nationaux. Les indicateurs et le programme d'action sont réglementés par la législation européenne, ce qui crée un engagement fort. Elle a déjà connu quatre cycles, elle est donc plus institutionnalisée au niveau des Etats membres et travaille sur base de Plans d'action au lieu de rapport stratégique. Par contre, la MOC concernant les pensions a des objectifs généraux peu précis. Ces différences notables entre ses différents volets font notamment partie des défis futurs pour la nouvelle MOC rationalisée. Les trois MOC – Inclusion, pensions, soin de santé – ayant été regroupées dans une seule, une certaine cohérence devra être recherchée.

En ce qui concerne la marge de manoeuvre de la Commission, elle varie également d'une MOC à l'autre. Ainsi, si la MOC est un processus, c'est un processus qui évolue constamment.

## ***2. La MOC : la bonne méthode pour répondre aux défis communs ?***

### **a. Les points forts**

#### ***1. Pertinence des défis et objectifs communs***

La stratégie a permis d'identifier les défis communs des Etats membres en matière d'inclusion sociale, de protection sociale et de santé. Quelles que soient les différences entre Etats membres, ces défis sont partagés dans le contexte actuel de la mondialisation et du vieillissement de la population.

Pour rappel, les objectifs généraux de la MOC pour l'inclusion sociale et la protection sociale sont les suivants :

- Promouvoir la cohésion sociale, l'égalité entre les hommes et les femmes et l'égalité des chances pour tous par des systèmes de protection sociale et des politiques d'inclusion sociale adéquats, accessibles, financièrement viables, adaptables et efficaces;
- Interagir de manière efficace et mutuelle avec les objectifs de Lisbonne visant à la stimulation de la croissance économique, à l'amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et au renforcement de la cohésion sociale, ainsi qu'avec la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable;
- Améliorer la gouvernance, la transparence et la participation des parties concernées à la conception, à l'exécution et au suivi de la politique.

## *2. Un instrument taillé sur mesure pour la subsidiarité*

La subsidiarité est un point d'ancrage fondamental des politiques européennes. La MOC est un outil souple, conçu pour la subsidiarité et donc adapté à des domaines d'action où les prérogatives et compétences nationales demeurent largement prépondérantes.

## *3. Développement de l'outil statistique*

La MOC a permis d'améliorer considérablement l'outil statistique dont dispose l'Union pour opérer des comparaisons entre Etats membres. Cette culture de la comparaison dépasse désormais le cadre des institutions européennes. On constate que des comparaisons se développent dans la presse et alimentent aussi de plus en plus souvent les débats politiques au niveau national. Cela découle des outils dont s'est dotée l'Union européenne.

En Belgique, un accord a enfin été conclu sur la norme de pauvreté entre la Direction générale Statistique et Information économique et EUROSTAT. Cet accord était indispensable pour améliorer considérablement la collecte de données. La Belgique est aujourd'hui dans le peloton de tête d'EU-SILC (Base de référence des statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie). Elle peut de ce fait fixer des objectifs.

## **b. Les points faibles**

### *1. Pas assez d'implication des acteurs*

De manière générale, l'implication des partenaires sociaux, des acteurs de la lutte contre la pauvreté, des bénéficiaires de ces politiques, des associations, etc. est jugée comme ayant diminué au cours du processus. A l'enthousiasme du début semble avoir succédé un relatif désengagement dans les processus sociaux, qui est dû essentiellement :

- Au manque de stabilité de la MOC sociale

Plusieurs fois modifiée en cours de processus, ce manque de stabilité n'a pas contribué à la clarté de la stratégie. Celle-ci est apparue parfois excessivement complexe et difficile à suivre au quotidien par les organisations ;

- Au calendrier très serré au niveau européen

Les rapports sont généralement soumis dans des délais qui ne permettent pas aux organisations d'examiner en profondeur les textes ni de consulter leur base. A défaut de permettre une réelle consultation, le risque est que les demandes d'avis apparaissent comme ayant été faites proforma avec pour conséquence de ne pas mobiliser les organisations.

- A un feed-back insuffisant

Le feed-back auprès des différents participants (partenaires sociaux, acteurs de la lutte contre la pauvreté, etc.) devrait être amélioré par rapport à la prise en compte de leur avis. Il s'agit très concrètement de mieux mettre en évidence le lien entre les positions des différents participants et les mesures prises dans le cadre de la stratégie, afin de valoriser leur apport dans les politiques menées.

### *2. Monitoring et évaluation*

De gros progrès peuvent encore être réalisés en termes de suivi des mesures prises (monitoring) et d'évaluation de l'impact des mesures prises dans le cadre de la stratégie. Il n'est pas toujours évident pour les acteurs d'évaluer, sur une base objective et souvent à très court terme, l'efficacité des mesures qui sont proposées ou qui viennent d'être prises.

### 3. Visibilité de la stratégie

Le constat doit être fait que la stratégie, ses objectifs et ses instruments demeurent très largement inconnus non seulement du grand public mais aussi de nombreux acteurs de terrain spécialisés dans les matières sociales. Le dernier rapport stratégique demeure par trop confidentiel. Il en découle parfois des problèmes de cohérence entre les niveaux de pouvoir fédéral, communautaire et régional.

### **3. L'impact concret de la MOC**

La Méthode ouverte de coordination est souvent présentée dans la littérature scientifique comme une méthode inefficace, fermée, voir sans impact. Les études menées ont du mal à démontrer l'impact direct de la MOC d'une manière qui permette de lever tout doute sur son efficacité. Il faut également mettre en avant le fait que la relative « jeunesse » du processus et les nombreux aménagements réalisés au courant de ces dernières années n'ont pas facilité une évaluation sur le long terme. De plus, il a également été fortement mis en évidence le fait que les attentes vis-à-vis de la MOC au sein des Etats membres étaient peut-être beaucoup trop élevées, lors du Sommet européen de Lisbonne.

Ainsi, dans le domaine social, la MOC devait, dans le discours politique de l'époque, aider les Etats membres à moderniser leurs systèmes de sécurité sociale et de lutte contre la pauvreté à travers un processus de « *learning* » mutuel :

- En se fixant des priorités en commun ;
- En écrivant des rapports de progrès (atteindre les objectifs) ;
- En faisant des analyses « critiques » de ces rapports par la Commission ;
- Et, finalement, en discutant des politiques de l'un et de l'autre, ce qui devait mener à de l'apprentissage mutuel.

Cette question de l'apprentissage mutuel pose particulièrement problème pour de nombreux chercheurs qui trouvent que les progrès sont encore trop souvent anecdotiques.

Cependant, considérer que la MOC n'ait pas impact ne paraît pas très crédible au regard de différents éléments.

Premièrement, il est évident que les Etats Membres et la Commission avaient toute une série de raisons pour lancer ces MOC, qui n'ont simplement rien à voir avec l'apprentissage mutuel par les Etats membres.

Quelques exemples :

- Le lancement de la MOC Inclusion était un signal « fort » que l'Europe ne devait pas uniquement s'occuper de l'Economie ou de la monnaie unique. Elle avait donc une valeur symbolique, pas spécialement un instrument d'apprentissage !
- La MOC faisait aussi simplement partie de l' « air du temps » en 2000, quand on se posait des questions vis-à-vis de l'efficacité/future de la voie législative, qu'on voulait compléter avec du « soft law » (élargissement ; marché intérieur)
- Enfin, le lancement de la MOC servait simplement les intérêts d'une série d'Etats membres

Une autre raison de nuancer les analyses critiques de la MOC est le fait qu'il n'y a pas « une MOC », ou « la MOC » mais autant de variantes de la MOC qu'il y a de MOCs (presque 15).

De plus, si l'on compare les calendriers politiques entre l'an 2000 et aujourd'hui, il semble bien que les thèmes européens s'imposent comme des politiques prioritaires dans les Etats membres. Les objectifs et thématiques prioritaires finissent par investir le débat national de sorte que l'on peut dire que la MOC a sans doute contribué, à tout le moins indirectement, à mettre en place certaines mesures et réformes dans certains Etats membres. C'est notamment le cas en Belgique avec l'intégration de la question de la pauvreté infantile dans le PAN Inclusion.

En résumé, on peut affirmer que la MOC a un impact concret sur les points suivants :

- *La rationalisation des politiques nationales*, par la pression qu'elle exerce sur elles au travers notamment des monitorings, des évaluations, de la mise en place d'indicateurs et de la détermination des objectifs);

- *La coopération horizontale* : par exemple, en France, elle a contribué à faire tomber les murs entre départements, de même en Belgique pour les soins de santé, entre les différentes instances ;
- *La coopération verticale* : en Belgique par exemple, elle a permis une meilleure concertation entre les régions, ainsi qu'une meilleure communication entre les niveaux de décision. La rédaction du rapport stratégique pour la Belgique oblige également à regarder un peu plus ce qui est réalisé dans les autres régions ;
- *La légitimation* : les instances publiques utilisent aujourd'hui la MOC pour légitimer leurs politiques auprès des associations, avec un fort accent mis sur la nécessité de répondre aux objectifs européens ;
- *La participation* : la participation de l'ensemble des acteurs concernés à tous les niveaux est un point important de la MOC, cependant elle est encore limitée. En Belgique par exemple, la Commission européenne estime que si le modèle proposé est bien sur le papier, des efforts doivent encore être faits dans la pratique.

En Belgique, la MOC a aujourd'hui plus d'impact que ce qui était prévu il y a cinq ans.

Même si cette méthode reste cataloguée comme de la « *soft law* », nous pouvons remarquer que son impact n'est pas nul ; elle peut très bien exercer une pression et une contrainte. Cependant, son efficacité dépend largement de la manière dont les acteurs l'utilisent : s'ils ne s'en servent pas, alors son impact sera nul.

## **Conclusion**

En matière d'inclusion sociale, l'Union européenne a pu jouer un rôle depuis 2000 et ce, grâce à l'outil mis en place à Lisbonne, la Méthode ouverte de coordination. La Méthode ouverte de coordination liée à l'inclusion et à la protection sociales a connu un certain nombre de modifications depuis son lancement et sa rationalisation en 2005. Bien qu'elle soit jeune et qu'elle nécessite une évaluation sur le long terme, on peut affirmer qu'elle a bien un impact sur les politiques des Etats membres dans ces domaines. Il est vrai que

cet impact varie d'un pays à l'autre. Dans certains pays, il est plus limité aux thèmes abordés, dans d'autres il touche aux politiques. Cependant, même en Belgique, cet impact est avéré.

A ce titre, elle peut être considérée comme une étape nécessaire dans l'élaboration d'une politique sociale européenne. Le principal intérêt de la méthode réside dans le fait qu'elle laisse aux Etats membres la responsabilité première des politiques menées tout en permettant d'aborder sous un angle commun des défis largement partagés par tous les Etats membres.

La MOC se caractérise donc par sa souplesse et son total respect du principe de subsidiarité.

***Pour en savoir plus :***

*<http://www.socialprotectioninclusion.eu/>  
<http://www.peer-review-social-inclusion.net/newsletter>  
<http://www.ose.be>  
[http://ec.europa.eu/employment\\_social/spsi/poverty\\_social\\_exclusion\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/poverty_social_exclusion_fr.htm)*

Ce Working Paper s'inspire des travaux menés dans le cadre de la « Campagne nationale d'information et de sensibilisation sur les questions d'inclusion et de protection sociales ».